

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE  
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION  
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :  
Perrusson - Saint Jean Saint Germain - Saint Hippolyte



# RÈGLEMENT PARTICULIER 35ème RALLYE DU LOCHOIS 1 & 2 Juin 2024



# RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

## 35<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS

### Samedi 1 et Dimanche 2 Juin 2024

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès réception du visa de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire
Clôture des engagements	lundi 20 mai 2024 à minuit
Distribution du Road-Book	Samedi 1 Juin 2024 : de 8 h 00 à 19 h 00 Salle des fêtes de Perrusson
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 1 Juin 2024 : de 8 h 30 à 20 h 00 <b>Limitées à 3 passages</b>
Vérifications des documents	Samedi 1 Juin 2024 de 15 h 00 à 20 h 30 Salle des fêtes de Perrusson
Vérifications des voitures	Samedi 1 Juin 2024 – Parking de l'église de Perrusson de 15 h 15 à 20 h 45
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 1 Juin 2024 - 15 h 30 Allée du Château Face au Norauto
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 1 Juin 2024 à 17 h 00 Salle des fêtes de Perrusson
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 1 Juin 2024 à 22 h 00 Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive.
<b><u>1<sup>ère</sup> étape dimanche 28 mai</u></b>	
Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture à 8 h 30	Allée du Château Face au Norauto
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture à 16 h 23	Allée du Château Face au Norauto
Vérifications finales : dimanche 28 mai	Garage Best Drive ZA les Marcosses Perrusson Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.
Publication des résultats du rallye	Dimanche 2 Juin 2024 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive
Remise des prix	Dimanche 2 Juin 2024 Salle des fêtes de Perrusson

## ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 1 et 2 Juin 2024 le 35<sup>ème</sup> Rallye Régional du Lochois.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire

Le 08/03/2024 sous le n° LSAC-VDL 09/2024 et par la FFSA sous le permis d'organisation n°197en date du 08/03/2024.

### Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Ecurie Val de Brenne Compétition.

### Secrétariat du rallye :

- Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 REUGNY 06.40.93.71.61

### Permanence du rallye :

Salle des Fêtes de Perrusson

Samedi 1 Juin 2024 de 8 h 30 à 21 h 00

Dimanche 2 Juin 2024 de 07 h 30 à 19 h 00

Téléphone : 06 08 33 86 27

### Organisateur technique :

ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 Reugny ☎ 06 40 93 71 61

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Gilles GUILLIER	15.07	2504
Membres du Collège :	M. Gérard TEXIER	05.09	18160
Membres du Collège :	M. Alain CAILLE	15.04	4822
Directeur de Course :	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
Directeur de Course Adjoint :	M. Jean-Luc PAGE	15.07	4727
Directeur de course Adjoint :	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
Directeurs de Course Délégués aux épreuves :			
ES 1-3-5	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif délégué à l'ES	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
Directeurs de Course Délégués aux épreuves :			
ES 2-4	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1030
Directeur de Course Stagiaire à l'ES	M. Yoann FAYAT	15.07	47522
Chronomètres :	Recherche en Cours	00.00	00000
	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	Mme Karine LAUNAY	15.04	53487
	Mme Colette DESMOULINS	10.06	48038
Médecin :	Docteur Sylvain GODCHAUX	14.12	204570
Médecin :	Recherche en Cours		
Commissaire Technique Responsable :	M. Sylvain MENORET	15.07	8845
Commissaires Techniques :	M. Philippe COURTIN	15.04	42190
	M. Regis BEREAU	12.01	136886
	M. Lionel PINAULT	12.01	171422
Responsable des commissaires de route	M. Patrice DUPORT	15.11	75822
Chargé des relations avec les concurrents	M. Daniel BLUTEAU	11.10	2974
	M. Alain PETRUS	15.07	16477
Voiture Tricolore	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture Damier	M. Remy DUMOND	15.11	3808
Voiture 000	M. Mickael RAGUENEAU	12.01	44935
Voiture 00	M. Thibaut DENIS	15.07	243571
Responsable presse :	M. Anthony DUBRAY	15.07	189790
Informatique :	M. Mathieu BONNAUD	11.01	41131

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générale édictées par la FFSA.

### **1.2P. ÉLIGIBILITÉ**

Le rallye du Lochois compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche Val de Loire

### **1.3P. VÉRIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le : le 1 Juin 2024 de 15 h 00 à 20 h 30.  
Salle des fêtes de Perrusson

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur ffsa.org ou avec l'engagement du rallye).

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 1 Juin 2024 de 15 h 15 à 20 h 45.  
Parking de l'église de Perrusson

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Best Drive - ZA les Marcosses Perrusson  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

**Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation et du passeport technique, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.**

### **ARTICLE 2p ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 3p CONCURENENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 35<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 20 mai 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

**M. FOUQUET Romain**

**5 Route de Velles – 36200 BOUESSE**

**Mail : engagementvdbc@gmail.com - Tel : 06.76.34.53.23**

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 € + 10€ pour la géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € + 10€ pour la géolocalisation
- **+ Chèque de caution de 150€** pour le système de géolocalisation à l'ordre de : **ET GÉOCHRONO**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### **3.3P. ORDRE DE DÉPART**

**3.3.1P.** 1<sup>ère</sup> étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)  
2<sup>ème</sup> section : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 (hors pénalité)

## ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. **VOITURES ADMISES**  
Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. **ASSISTANCE**  
Conforme au règlement standard FFSA.  
L'assistance sera autorisée au parc d'assistance sur le côté gauche du Parking du Centre E.Leclerc de Perrusson, **ce parc ne sera accessible qu'à partir de 18 h 15 le Samedi 1 Juin.**

**Le stationnement sur le parking du centre E.Leclerc sera INTERDIT dans la journée**  
sous peine de sanction du collège des commissaires sportifs, des contrôles seront effectués.

**En aucun cas les plateaux ne seront admis sur le parking du centre E.Leclerc, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.**

4.3.2.3P. **LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**  
Conforme au Règlement standard FFSA

## ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :

5.1P. **Identification des voitures**  
Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. **Description :**

Le rallye du Lochois représente un parcours total de 134,700 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.660 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 St Jean – St Hippolyte : 10,260 kms à faire 3 fois.

ES 2-4 Perrusson – Alain Aubert : 4,440 kms à faire 2 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2P. **Reconnaisances :**

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

6.2.6P. **Les reconnaissances auront lieu le :**

Samedi 1 Juin 2024 : de 8 h 30 à 20 h 00

Elles sont limitées à 3 passages

## ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1.8P. **Véhicules D'encadrement et VIP**

Une parade pour les invités et/ou partenaires pourra être organisée.

Une parade consiste en la présentation d'un groupe de véhicules de série, à vitesse modérée.

7.2P. **Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

7.2.15P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route / Chef de poste : Combinaison orange

## ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10p PRIX :

Prix en espèces : 8650 € distribuables.

Coupes : des coupes seront distribuées.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
<b><u>Classement Classe</u></b>				
1 à 3 Partants	130€			
4 à 10 Partants	230€	180€		
11 à 15 Partants	200€	100€	60€	

## **PRIMES EXCEPTIONNELLES :**

Des primes seront distribuées sur le classement de **chaque ES** (et non du scratch).

Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

**ES 1** : 24<sup>ème</sup> 40€ et 58<sup>ème</sup> 20€

**ES 2** : 14<sup>ème</sup> 40€ et 32<sup>ème</sup> 20€

**ES 3** : 7<sup>ème</sup> 20€ et Dernier 40€

**ES 4** : 26<sup>ème</sup> 20€ et 52<sup>ème</sup> 40€

**ES 5** : 4<sup>ème</sup> 40€ et 43<sup>ème</sup> 20€

LES CHEQUES DES PRIMES EXCEPTIONNELLES SERONT DISTRIBUES LORS DE LA REMISE DES PRIX, LES AUTRES SERONT ENVOYES LA SEMAINE SUIVANT LE RALLYE.

## **Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :**

3 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

**La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 2 Juin 2024 à la salle des fêtes de Perrusson 30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.**

## **REMARQUES :**

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur le parking du Centre E.Leclerc, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

**Lutte contre le dopage** : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.